

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 avril 2019

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1802)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL356

présenté par

M. Molac, M. Acquaviva, M. Brial, M. Castellani, M. Clément, M. Colombani, M. Charles de
Courson, Mme Dubié, M. El Guerrab, M. Falorni, M. Favennec Becot, M. François-
Michel Lambert, M. Pancher, Mme Pinel, M. Pupponi et M. Philippe Vigier

ARTICLE 3

À la fin de l'alinéa 46, supprimer les mots :

« ayant un impact sur les personnels ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de ne pas faire figurer dans l'article la notion non pertinente « d'impact sur les personnels », dans la mesure où celle-ci est consubstantielle de toute décision relative à l'organisation, au fonctionnement des services, à l'égalité professionnelle et aux évolutions des administrations.